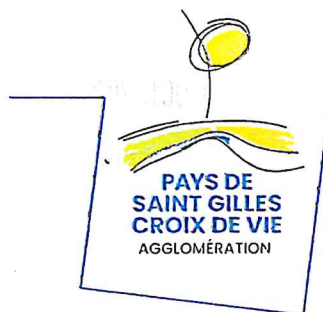




République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 31

DELIBERATION
n° 2025 - 05 - 16

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le - 9 OCT. 2025

ID : 085-200023778-20251002-DL2025_05_16-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 25 septembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Sandra DUBOS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphany JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Stéphane GUIBERT à Jean SOYER / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Laurent DURANTEAU.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention
Fonds Vert au titre de la mesure « soutien aux
Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) »**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

L'Etat a mis en place en 2025 une nouvelle mesure Fonds Vert « soutien aux PCAET ».

Le principe est la délégation des crédits aux EPCI, pour financer les actions des PCAET (2 millions d'euros pour le Département de la Vendée à répartir entre les EPCI ayant approuvé leur PCAET ou en cours de validation, au prorata de la population).

Ces crédits, après le dépôt des dossiers sur la plate-forme de l'Etat démarches-simplifiées par l'EPCI serviront à couvrir des dépenses d'investissement de projets 2025 répondant aux PCAET.

La Préfecture exercera un contrôle a posteriori. Les crédits non consommés, ou alloués de manière inappropriée à des projets par l'EPCI, seront retournés pour être retransmis à d'autres territoires ou renvoyés au Ministère.

Par courrier, reçu le 23 mai 2025, le Préfet de la Vendée a sollicité de la Communauté d'Agglomération, la communication avant le 15 juin, la liste des actions ou projets matures pour lesquels, elle est en mesure d'engager dès 2025 les crédits pour un accompagnement au titre de la mesure « soutien aux PCAET ».

Considérant que le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est un projet de territoire, la Communauté d'Agglomération a fait le choix de lister des projets portés en propre ou par les communes. Ainsi, elle a transmis une liste de 18 projets communaux et intercommunaux aux services de l'Etat.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a émis un avis sur l'éligibilité des 18 projets communiqués en se basant sur les intitulés.

Les projets financés dans le cadre de la mesure Fonds Vert « soutien aux PCAET » sont ceux qui ont un commencement d'exécution au plus tard en octobre 2025 et dont la réalisation atteindra 50 % au 31/12/2025.

L'enveloppe attribuée au territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est de 164 288 €. Il revient à la Communauté d'Agglomération de sélectionner les projets à faire financer par la mesure et de déterminer le montant à allouer à chaque projet.

Afin de ne pas prendre le risque de perdre des crédits, les demandes de subvention concerneront uniquement les projets répondant avec certitude aux 2 critères d'exécution et de réalisation des travaux.

Par ailleurs, il est apparu essentiel pour la Communauté d'Agglomération que la mesure « soutien aux PCAET » puisse avoir un effet levier pour les collectivités porteuses de projets, en leur permettant de réaliser des projets de transition écologique non engagés faute de financement.

Ainsi, le recours au Fonds Vert mesure « Soutien aux PCAET » permet la mise en œuvre de projets éligibles à une mesure existante du Fonds Vert mais pour laquelle il n'y a plus de crédits (axe 3 aménagements cyclables), ou le financement de projets qui ne remplissent pas toutes les contraintes du cahier d'accompagnement concerné (axe 1 rénovation énergétique des bâtiments publics locaux). Il est donc proposé d'accorder le financement maximal de 80 %, comme effet levier, pour deux projets.

Il est envisagé de sélectionner les quatre opérations suivantes composant le dossier de demande de subventions :

- Création d'une liaison douce, rue du Soleil Levant, projet porté par la Commune de L'Aiguillon sur Vie,
- Remplacement de l'ensemble des systèmes d'éclairage intérieurs des bâtiments communaux par des LED, projet porté par la Commune de Notre Dame de Riez,
- Aménagement vélos place de la gare et aux abords de l'école de la Chapelle, projet porté par la Commune de Saint Gilles Croix de Vie,
- Confortement de la piste cyclable le long de la RD6 allant de la zone d'activité du Soleil Levant à Givrand au Vendéopôle à Saint Révérend, projet porté par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Chacune de ces opérations :

- Répond aux objectifs du PCAET,
- Répond aux ambitions écologiques du Fonds Vert,
- N'a pas fait l'objet d'un commencement de travaux.

Les plans de financement de ces opérations s'établissent de la manière suivante :

Commune de L'Aiguillon sur Vie	Dépenses € HT	Recettes		
			En %	En €
<i>Création d'une liaison douce rue du Soleil Levant</i>	94 882.34	Fonds Vert PCAET	35.37	33 560.44
		Fonds propres	64.63	61 321.90
TOTAL € HT	94 882.34		100.00	94 882.34

Commune de Notre Dame de Riez	Dépenses € HT	Recettes		
			En %	En €
<i>Remplacement de l'ensemble des systèmes d'éclairage intérieurs des bâtiments communaux</i>	40 976.33	Fonds Vert PCAET	80.00	32 781.06
		Fonds propres	20.00	8 195.27
TOTAL € HT	40 976.33		100.00	40 976.33

Commune de Saint Gilles Croix de Vie	Dépenses € HT	Recettes		
			En %	En €
<i>Aménagement vélos place de la gare et aux abords de l'école de la Chapelle</i>	10 915.00	Fonds Vert PCAET	80.00	8 732.00
		Fonds propres	20.00	2 183.00
TOTAL € HT	10 915.00		100.00	10 915.00

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération	Dépenses € HT	Recettes		
			En %	En €
<i>Confortement de la piste cyclable le long de la RD6 allant de la ZAE du Soleil Levant à Givrand au Vendéopôle à Saint Révérend</i>	297 381.66	Fonds Vert PCAET	30.00	89 214.50
		Conseil départemental	40.00	118 952.66
		Fonds propres de l'EPCI	30.00	89 214.50
TOTAL € HT	297 381.66		100.00	297 381.66

Le Conseil Communautaire est invité à valider les projets du territoire pour lesquels une demande de subvention Fonds Vert mesure « soutien aux PCAET » sera attribuée et la répartition de l'enveloppe de 164 288 €, allouée pour cette mesure, entre les projets.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-372 du 12 juin 2025,

Vu les demandes des collectivités membres de l'EPCI sollicitant une aide du Fonds Vert mesure « Soutien aux PCAET »,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 septembre 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de valider les quatre projets suivants pour la demande de subvention Fonds Vert mesure « soutien aux PCAET » et la répartition de l'enveloppe de 164 288 €, allouée pour cette mesure, entre les projets :

- Création d'une liaison douce, rue du Soleil Levant, projet porté par la Commune de L'Aiguillon sur Vie,
- Remplacement de l'ensemble des systèmes d'éclairage intérieurs des bâtiments communaux par des LED, projet porté par la Commune de Notre Dame de Riez,
- Aménagement vélos place de la gare et aux abords de l'école de la Chapelle, projet porté par la Commune de Saint Gilles Croix de Vie,
- Confortement de la piste cyclable le long de la RD6 allant de la zone d'activité du Soleil Levant à Givrand au Vendéopôle à Saint Réverend, projet porté par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ;

Article 2 : de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert mesure « Soutien aux PCAET » pour ces quatre projets ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Isabelle TESSIER

Givrand, le 7 octobre 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : - 9 OCT. 2025

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : - 9 OCT. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.